



FEP

Mai 2018

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



**S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE FEP**

 NEWSLETTER

S'abonner à la newsletter :

Contacts :

SPEP-CFDT
7/9 rue Euryale Dehaynin
75019 Paris
07 81 56 74 11

PROTECTION SOCIALE

LES ETAPES POUR DEMANDER SA RETRAITE

18 mois avant vos 60 ans

- **Créer votre espace personnel sur les sites de l'Assurance retraite et Agirc-Arrco** (à moins que ce ne soit déjà fait !)
- **Demander / Télécharger vos relevés de situation**
 - retraite de base = Assurance Retraite (relevé de carrière)
 - régime complémentaire = Agirc – Arrco – Ircantec (relevé de points)Ils sont téléchargeables dans votre compte personnel sur le site de votre caisse.
- **Vérifier les informations données**
 - nombre de trimestres et salaires annuels
 - points de retraite complémentaire
 - périodes non cotisées mais validées
- **A partir de ces éléments déterminer :**
 - la date de votre départ
 - si vous pouvez partir à la retraite de façon anticipée :
 - retraite progressive
 - Retrep / ATCA (pour les maîtres remplissant les critères uniquement)
 - Carrière longue
 - Travailleur handicapé

12 mois avant la date choisie

- **Demander une simulation auprès de votre syndicat**
- **Constituer et envoyer un dossier pour :**
 - la retraite de base
 - la ou les retraite(s) complémentaire(s)
 - le RETREP-ATCA / le RAR (maîtres)
Attention : le dossier doit parvenir à la CARSAT-MSA et à votre Caisse complémentaire au moins 4 mois avant la date de départ à la retraite (et au plus tôt 6 mois avant)
- **Prévenir par courrier le chef d'établissement**
Attention : les maîtres doivent respecter la date imposée par chaque service académique et ne doivent pas oublier de demander en même temps le RAR

- Vos représentants syndicaux sont à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches.
- N'hésitez pas à les contacter

Pour plus d'informations : contactez votre syndicat